

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 467 789

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 79 26049

⑤4 Couvrecle verseur pour produits pulvérulents.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.³). B 65 D 47/08, 83/06.

⑫② Date de dépôt..... 19 octobre 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 30-4-1981.

⑦① Déposant : Société anonyme dite : RECKITT & COLMAN, résidant en France.

⑦② Invention de : Yves Bernard, René Blanchard et Christian Ginebre.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Simonnot,
49, rue de Provence, 75442 Paris Cedex 09.

La présente invention concerne un couvercle verseur pour produits pulvérulents, adaptable sur un flacon contenant un tel produit et destiné à faire office de poire en vue d'expulser ledit produit. Le couvercle verseur
5 selon l'invention est notamment destiné à l'application de poudres de nettoyage pour appareils d'installations sanitaires.

On connaît, à l'heure actuelle, de nombreux types de couvercles verseurs, en particulier ceux dans lesquels
10 le verseur est constitué par un bec articulé comprenant deux ailes pouvant être en arc de cercle. En position de fermeture, la face externe du verseur s'inscrit généralement dans la surface latérale d'un couvercle ou du récipient lui-même, tandis qu'en position d'ouverture, elle fait sail-
15 lie par rapport à ladite surface latérale. Du côté de la périphérie du couvercle qui est opposé à la charnière d'articulation, les ailes du verseur sont réunies par une cloison transversale percée d'un ou de plusieurs orifices d'évacua-
tion.

20 Ce type de couvercle verseur est ordinairement monté sur un flacon présentant un col, dont l'axe est disposé dans le prolongement de l'axe longitudinal du flacon, selon un plan sensiblement perpendiculaire à cet axe. Cependant, lors de l'utilisation, du fait de la disposition des parties cons-
25 titutives du bec articulé par rapport au couvercle, même si, comme dans certains types de verseur connus, la cloison transversale et les deux ailes forment une zone non angulaire, il n'est pas possible d'obtenir un jet de produit dans une direction sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal
30 du flacon.

Or, il existe certains cas d'utilisation où cette possibilité est impérative, en particulier si l'on désire nettoyer par exemple la partie interne du rebord supérieur d'une cuvette de W.C. Dans ce cas, en effet, il y a lieu d'utiliser
35 le flacon muni de son couvercle verseur "tête en bas", de façon que le jet soit dirigé vers le haut avec inclinaison

convenable du flacon. Lorsque ce jet ne forme pas un angle sensiblement égal à 90° avec le corps du flacon, ce qui est le cas pour les flacons connus actuellement, où l'angle n'atteint qu'environ la moitié de cette valeur, il n'est pas possible d'opérer le nettoyage mentionné ci-dessus.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en fournissant un couvercle verseur adaptable sur flacon, dans lequel le verseur assure une étanchéité parfaite en position de fermeture et présente une position d'ouverture dans laquelle le jet est projeté perpendiculairement à l'axe longitudinal du flacon.

Le couvercle verseur selon l'invention, du type comportant un bec articulé muni d'une face supérieure, de deux ailes et d'une cloison transversale percée d'au moins un orifice d'évacuation, est essentiellement caractérisé par le fait qu'il est constitué par un corps de forme générale tronconique, dont la grande base est adaptable sur le col du flacon et dont la petite base comprend un pan coupé dans lequel s'insère le bec articulé, la face supérieure dudit bec étant disposée dans le plan du pan coupé en position de fermeture et dans le plan de la petite base du corps en position d'ouverture.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront mieux de la description qui va suivre, faite en regard des dessins annexés, sur lesquels :

la figure 1 représente une vue schématique en perspective d'un couvercle verseur selon l'invention ;

les figures 2 et 3 représentent des vues schématiques en coupe d'un couvercle verseur selon la figure 1, respectivement en position de fermeture et en position d'ouverture ;

la figure 4 représente une vue schématique de face d'un couvercle selon la figure 1 en position d'ouverture ; et

la figure 5 représente une vue schématique partielle en plan par le dessous d'un couvercle verseur selon la figure 1.

Sur ces dessins, les mêmes références désignent les mêmes éléments.

En se référant aux figures 1 à 5, un couvercle verseur selon l'invention est constitué par un corps 1 de forme générale tronconique, dont la grande base 2 est adaptable sur le col d'un flacon approprié (non représenté) et dont la petite base 3 comporte un pan coupé 4 muni d'un orifice approprié dans lequel s'insère un bec de référence générale 5. Sensiblement au niveau de la grande base 2, la face interne de la paroi tronconique du corps 1 comporte, de préférence, un bourrelet annulaire 6 permettant une adaptation étanche du couvercle verseur par encliquetage dans une gorge correspondante du flacon, ce dernier étant destiné à faire office de poire pour expulser le produit pulvérulent qu'il contient. Considéré dans sa forme générale, le corps tronconique 1 présente un axe de symétrie 7 qui coïncide avec celui du col du flacon lorsque le bourrelet 6 est correctement encliqueté.

De préférence, le bec 5 vient directement de moulage avec le corps 1 et est essentiellement constitué par une languette de section droite en U comportant une face supérieure 8 et deux ailes latérales 9. La face supérieure 8 est articulée en 10 sur la petite base 3, par exemple par amincissement de la matière, tandis que les ailes latérales 9 peuvent être considérées comme de petits secteurs circulaires dont l'angle au sommet correspond à la zone d'articulation amincie 10. Les ailes 9 sont en principe parallèles à l'axe 7 et leurs extrémités opposées à la zone d'articulation 10 sont reliées par une cloison transversale 11 qui est solidaire de la face supérieure 8 et dans laquelle est percé au moins un orifice 12 d'évacuation pour le produit pulvérulent.

Comme indiqué précédemment, l'ensemble du bec articulé 5 s'insère dans un orifice approprié qui est ménagé dans le pan coupé 4, ce dernier reliant la partie tronconique du corps 1 à la petite base 3 en faisant avec celle-ci un angle d'environ 20° par exemple. Lorsque le bec verseur 5 occupe la position de fermeture, sa face supérieure 8 porte de façon étanche contre le pan coupé 4, tandis que lorsqu'il occupe la position d'ouverture, sa face supérieure 8 est dans le

plan de la petite base 3 et le ou les orifices d'évacuation 12 sont dégagés. Le bec 5 peut être maintenu dans l'une et l'autre de ces positions, grâce au fait que la cloison transversale 11 ou chacune des ailes latérales 9 présente deux crans 13 et 14 faisant saillie vers l'extérieur et coopérant avec le bord intérieur 15 du pan coupé 4. Les crans 13 et 14 peuvent être constitués par de simples ergots de forme adaptée ménagés dans le prolongement des ailes ou par des rainures et nervures transversales solidaires de la cloison 11.

En outre, pour faciliter l'ouverture manuelle du bec articulé 5, le couvercle verseur peut comprendre un second pan coupé 16 reliant la partie tronconique du corps 1 au pan coupé 4 précédemment mentionné, tandis que la face supérieure 8 comporte un prolongement 17 faisant légèrement saillie par rapport au second pan coupé 16.

Par ailleurs, le couvercle verseur peut comprendre un organe fixe de guidage des ailes et de régularisation de l'écoulement du produit pulvérulent, cet organe étant généralement parallèle à l'axe 7 et présentant en section droite la forme d'un U comportant deux voiles latéraux 18 enserrant les ailes 9 et reliés par une cloison 19 disposée sensiblement au niveau de la zone d'articulation 10 et éventuellement percée ou encochée.

Lors de l'utilisation, le corps 1 du couvercle verseur est initialement adapté sur un flacon contenant le produit pulvérulent à projeter et le bec articulé 5 est maintenu en position de fermeture étanche par les crans 13 qui coopèrent avec le bord intérieur 15 pour appliquer la face supérieure 8 contre le pan coupé 4.

Il suffit alors d'insérer un doigt entre le prolongement 17 et le second pan coupé 16 pour vaincre la résistance des crans 13 et pour écarter le prolongement 17 des pans coupés 16 et 4 jusqu'à ce que les crans 14 viennent en prise avec le bord intérieur 15, position dans laquelle la face supérieure 8 est dans le plan de la petite base 3, tandis que le ou les orifices d'évacuation 12 sont libérés.

Il est à noter que lorsque le bec articulé 5 occupe ainsi sa position d'ouverture, chaque orifice d'évacuation 12

présente un axe qui correspond sensiblement à l'axe de symétrie des secteurs circulaires formant les ailes latérales 9 et qui, par conséquent, fait un angle d'environ 80° avec l'axe 7. De ce fait, lorsqu'on utilise le flacon 5 "tête en bas", on obtient une expulsion du produit pulvérulent selon un angle sensiblement égal à 90° par rapport à l'axe du flacon, ce qui permet d'atteindre des surfaces horizontales par dessous moyennant une inclinaison convenable du flacon faisant office de poire.

10 Après usage, le bec articulé 5 est ramené en position de fermeture étanche par simple pression d'un doigt sur la face supérieure 8.

 Il est bien entendu que la présente invention n'a été décrite et représentée qu'à titre explicatif, mais 15 nullement limitatif, et qu'on pourra y apporter toute modification dans le domaine des équivalences techniques, sans sortir de son cadre.

REVENDICATIONS

1. Couvercle verseur pour produits pulvérulents, adaptable sur un flacon contenant un tel produit et destiné à faire office de poire en vue d'expulser ledit produit, du
5 type comportant un bec articulé muni d'une face supérieure, de deux ailes et d'une cloison transversale percée d'au moins un orifice d'évacuation, caractérisé par le fait qu'il est constitué par un corps de forme générale tronconique, dont la grande base est adaptable sur le col du flacon et
10 dont la petite base comprend un pan coupé dans lequel s'insère le bec articulé, la face supérieure dudit bec étant disposée dans le plan du pan coupé en position de fermeture et dans le plan de la petite base du corps en position d'ouverture.
- 15 2. Couvercle verseur suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que chacune des ailes présente deux crans faisant saillie vers l'extérieur et coopérant avec le bord intérieur du pan coupé respectivement en positions de fermeture et d'ouverture du bec articulé.
- 20 3. Couvercle verseur suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait qu'il comprend un second pan coupé reliant le corps tronconique au pan coupé d'insertion du bec articulé, la face supérieure dudit bec en position de fermeture faisant saillie par rapport audit
25 second pan coupé.

FIG.1

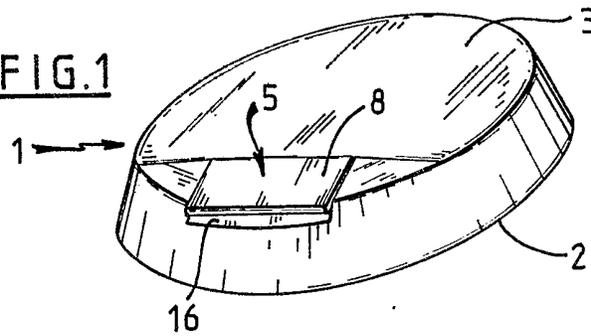


FIG.2

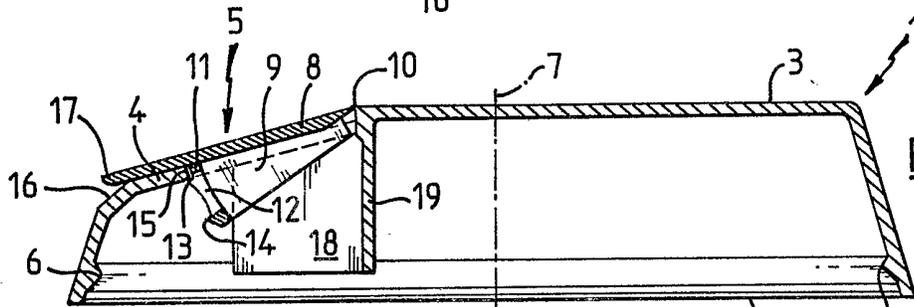


FIG.3

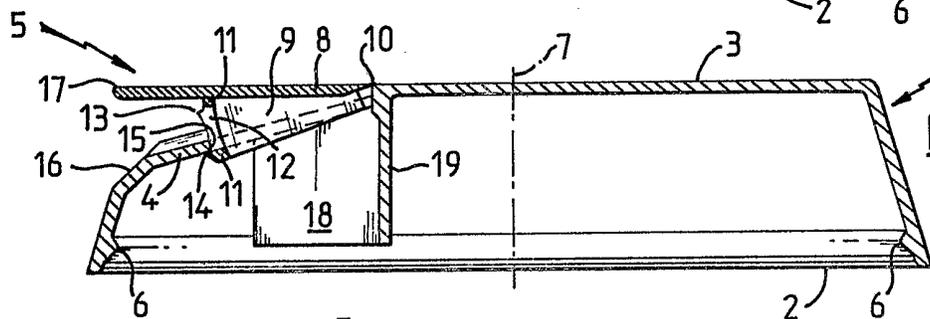


FIG.4

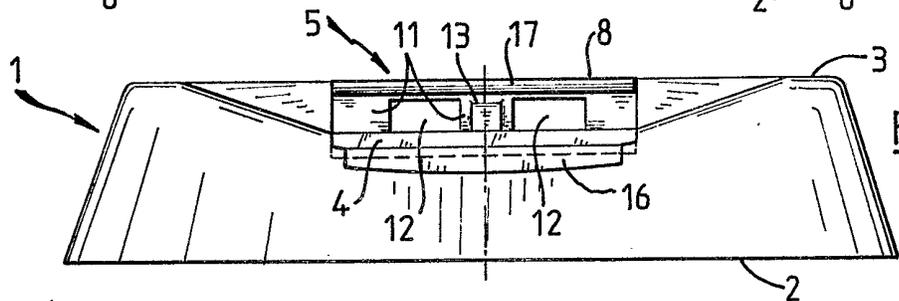


FIG.5

